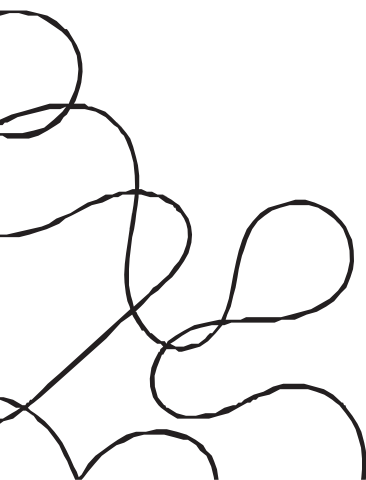
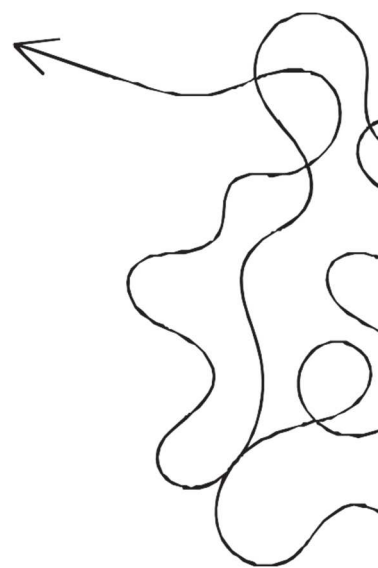


ETATS DES

LIEUX

**FESTIVALS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Juin 2022



COFEES, Collectif des Festivals
éco-responsables et solidaires en Région Sud

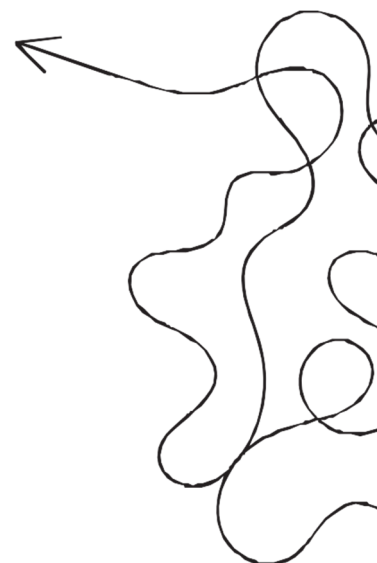
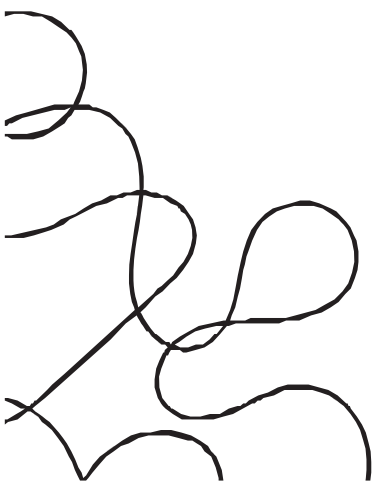
Maison de la Vie Associative - Le Ligourès
16 place Romée de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence
www.cofees.fr

COFEES

**COLLECTIF DES FESTIVALS
ÉCO-RESPONSABLES
ET SOLIDAIRES**

SOMMAIRE

Le COFEES en quelques mots...	p.3
Contexte de l'état des lieux	p.4
Composantes de l'enquête	p.5
Conditions d'analyse	p.5
Carte d'identité : caractéristiques générales des festivals répondants	p.6
Intégration du développement durable dans l'organisation des festivals	p.7
Mobilité douce et active	p.8
Maitrise des consommations d'énergie et de fluides	p.9
Alimentation responsable	p.10
Gestion responsable des déchets	p.11
Achats durables et responsables	p.12
Respect des sites naturels, espaces verts et biodiversité	p.13
Mieux vivre ensemble	p.14
Impacts économiques et sociaux	p.15
Management responsable	p.16
Sensibilisation en matière d'éco-responsabilité	p.17
Annexes	p.18
Références/bibliographie	p.18
Remerciements	p.19



Le COFEES en quelques mots...

En 2014, dix évènements culturels réunis par la plateforme d'accompagnement aux festivals éco-responsables (aér), portée par l'ARCADE et financée par l'ADEME et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, créent un collectif avec la volonté de développer leurs actions en faveur de l'environnement et de représenter leurs intérêts auprès des acteurs institutionnels.

En 2017, l'Union des Diffuseurs de Créations Musicales (UDCM) devient la nouvelle structure porteuse du collectif pour pallier la disparition de la plateforme aér.

En 2018, dans le cadre du renouvellement de leur charte interne et parce que les valeurs qu'ils partagent vont bien au-delà de la seule conscience environnementale, les membres du COFEES choisissent d'intégrer la notion de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et identifient 130 actions répondant à ces questions centrales.

En 2020, afin de déployer encore leur projet et de faire bénéficier de leurs actions à un plus grand nombre de structures culturelles en Région, les

membres du COFEES décident de créer une association autonome dont les statuts sont adoptés en Assemblée générale le 20 juillet. C'est une nouvelle étape de ce projet singulier qui compte, en 2022, 34 festivals membres.

Les actions du COFEES reposent sur 4 grands principes :

- > La **transmission** : partager les expériences, encourager les initiatives, accompagner les actions des opérateurs culturels
- > La **territorialité** : ancrer les actions par rapport aux spécificités locales, relier les festivals régionaux, participer aux politiques environnementales en région Sud
- > La **transversalité** : collaborer avec les acteurs de terrain, résoudre les problématiques communes à différentes disciplines, construire des outils partagés
- > La **mutualisation** : rassembler les moyens et les ressources pour réduire les coûts liés aux démarches écoresponsables.

Contexte de l'état des lieux

Structuration du secteur

La « Charte de développement durable pour les Festivals » est lancée en décembre 2021 lors des 3^{ème} Etats Généraux des Festivals ; elle incite les organisateurs d'évènements à s'engager dans une démarche intégrée en répondant à 10 objectifs dont 3 sur les 3 années à venir.

L'adhésion à cette charte, qui ouvre « *la possibilité de bénéficier des aides transversales dédiées au développement durable* » et « *d'accéder aux autres dispositifs d'aide existants ou à venir mis en*

place par les autres signataires », confirme le rôle clé du COFEES dans la nécessité d'accompagnement des acteurs du secteur.

En complément, le rapport du think thank The Shift Project, « Décarbonons la Culture », publié en mai 2021, qui identifie les axes de travail prioritaires de la filière, renforce la pertinence des enjeux de structuration et de professionnalisation portés par le COFEES.

Analyse des pratiques

En 2010 puis 2014, la plateforme d'accompagnement des festivals (aér) portée par l'ARCADE avait mené une enquête sur les pratiques éco-responsables des festivals de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur auprès de 134 festivals, permettant d'établir un premier état des lieux et une cartographie des pratiques.

Les diverses crises actuelles (climatiques, géopolitiques, sanitaires), l'implication des collectivités et tutelles, le développement d'aides financières dédiées, la multiplicité des projets

d'accompagnement¹¹, les nouvelles réglementations, mais aussi les attentes des publics et des médias, incitent vivement à faire une mise à jour de cet état des lieux.

L'étude présentée ici analyse l'évolution des pratiques dans le temps au regard des nouveaux dispositifs d'aides et des enjeux contemporains. Elle a pour ambition de permettre au COFEES de renouveler et d'adapter ses ressources aux réalités territoriales actuelles.

Expertise territoriale

Dans le cadre de ses objectifs de territorialité et de transmission, le COFEES a pour missions le maillage du territoire et notamment l'identification des acteurs engagés, ainsi que la production de ressources et outils en *open source* à destination des organisateurs d'évènements.

Le COFEES a ainsi mené plusieurs audits, dont :
- un plan de déplacements des publics pour ses festivals membres en 2019
- une analyse des pratiques environnementales de ses membres en 2017 puis en 2020 ;
- une enquête, menée fin 2020 en collaboration avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur les

ressources et besoins des organisateurs de manifestations et communes les accueillant, afin de répondre à la future charte éco-manifestations de la collectivité.

Fort de cette expertise et afin d'adapter au mieux ses outils à la réalité du territoire, le COFEES porte en 2022 un audit auprès de l'ensemble des festivals de la région pour évaluer leur niveau d'appropriation des enjeux de la RSE et des objectifs de la nouvelle charte du Ministère de la Culture.

¹¹ [R2D2](#), [ARVIVA](#), [The Green Room](#), [Artistes Citoyens en Tournée](#), [Drastic on Plastic](#), [Starter...](#)

Composantes de l'enquête

Panel enquêté

Environ 600 festivals implantés sur la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (hors festivals membres du COFEES)

Mode d'administration

Envoi mail à un fichier de 1200 adresses collectées suite aux ateliers et rencontres organisées par le COFEES et aux travaux de la plateforme aér/ARCADE

Durée de passation

Du 15 mai au 15 juin 2022

Participation à l'enquête :

100 réponses obtenues

Données analysées

> Profil des festivals (esthétique, durée, jauge, département)

> Niveau d'intégration en interne des trois piliers du Développement Durable (social, économique, environnemental)

> Niveau de maîtrise des objectifs de la charte du Ministère de la Culture

NB : les festivals n'ont pas été interrogés sur le suivi et l'évaluation des démarches, pour lesquels 22% des sondés en 2014 avaient développé des outils. Par ailleurs, certains objectifs de la Charte n'ayant pas été identifiés en 2010/2014, il n'a pas été possible d'en analyser ici l'évolution.



Le Ministère de la Culture et le Centre National de la Musique, dans le cadre de leurs aides financières, définissent un festival comme **une manifestation circonscrite dans le temps et dans l'espace, qui développe un projet artistique et culturel dans une logique éditoriale de programmation formant une unité, reposant sur trois critères** : la programmation d'œuvres artistiques et de créations proposée majoritairement par des professionnels ; une durée définie et une récurrence dans le temps, qu'elle soit annuelle, biennale, etc., et un ancrage territorial.



Selon la cartographie établie en 2021 par France Festivals et le CNRS dans le cadre des Etats Généraux des festivals, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur compterait 943 festivals, se situant ainsi en 2ème position après l'Auvergne-Rhône-Alpes et juste devant l'Occitanie. Toutefois, le nombre exact de festivals est soumis à interprétation selon les critères de définition qui sont appliqués; d'autre part, la plupart des recensements sont réalisés de façon volontaire sans contrôle sur les éventuels doublons ou oublis.

Conditions d'analyse

Référentiel

L'analyse prend en compte les réponses aux précédentes enquêtes du COFEES, celles de l'enquête de la plateforme aér/ARCADE de 2010/2014 ainsi que quelques données issues du rapport du Shift Project de mai 2021 « Décarbonons la Culture » ou de l'étude transfrontalière France-Belgique DEMO (Durabilité et Ecologie dans le secteur de la Musique et de ses Opérateurs) en 2021.

Elle fait également référence à d'autres données comme la cartographie des festivals menées en

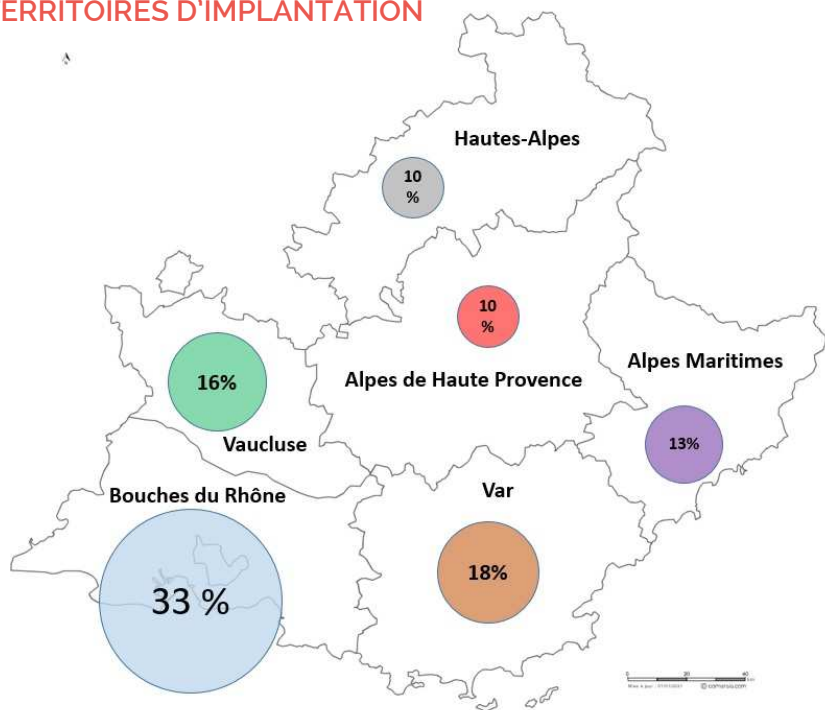
2021 par France Festivals et le CNRS pour le Ministère de la Culture dans le cadre des Etats Généraux des festivals, ou encore de l'étude Sofest! de France Festivals en 2021.

Pondération

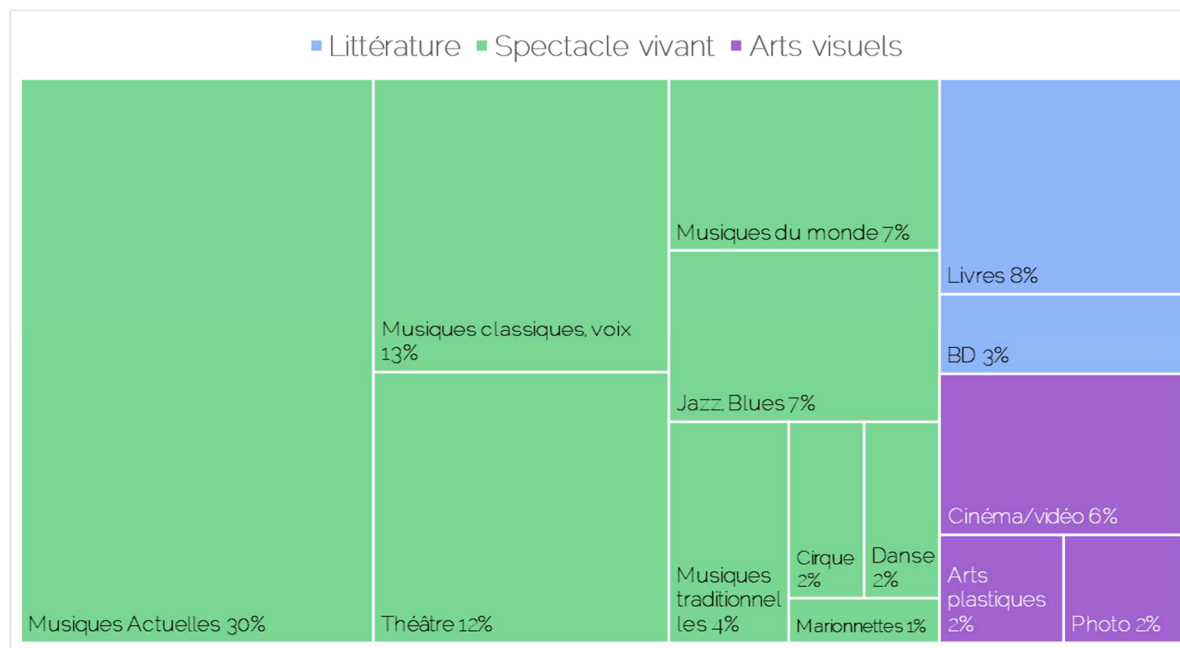
Les résultats de l'enquête sont le fruit de réponses déclaratives des participants, sur la base d'autodiagnostic subjectifs. Aucun justificatif n'a été réclamé aux enquêtés ; aucun contrôle ni entretien n'ont été menés en complément de la diffusion mail du questionnaire.

CARTE D'IDENTITÉ : CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES FESTIVALS RÉPONDANTS

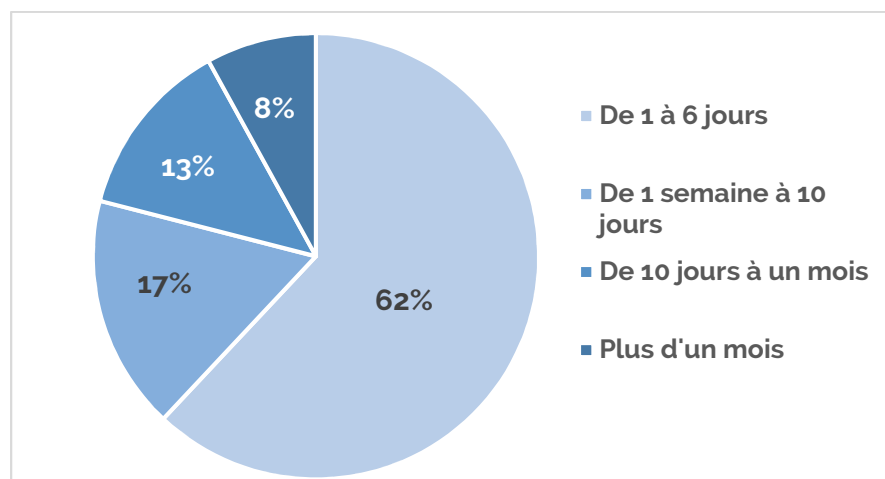
> TERRITOIRES D'IMPLANTATION



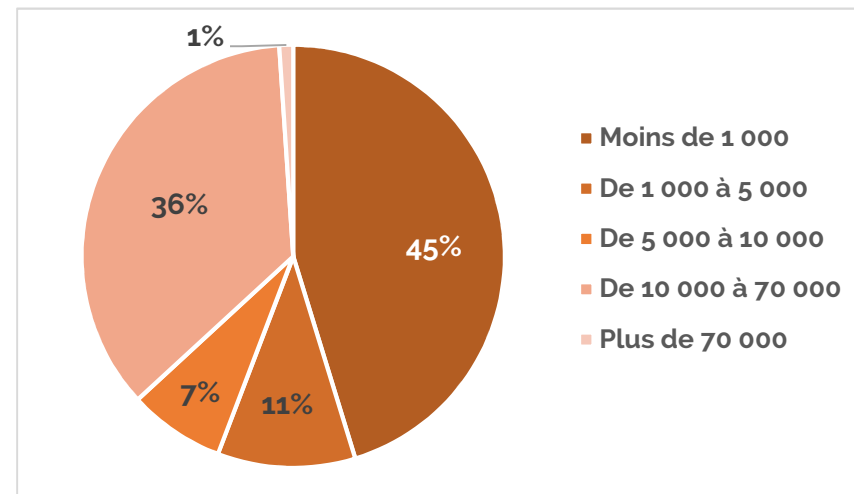
> ESTHÉTIQUES



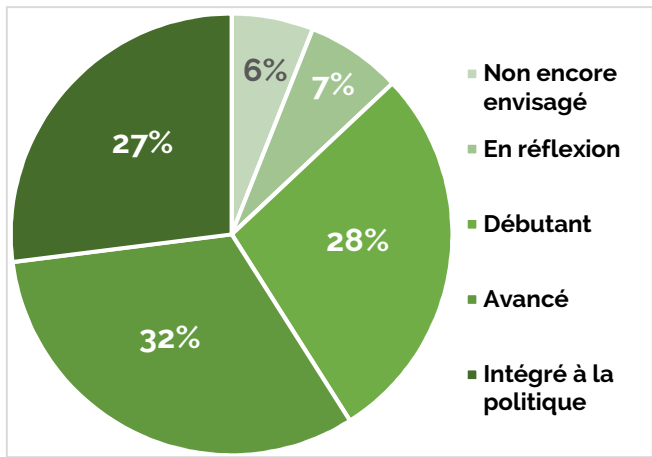
> DURÉE



> NOMBRE D'ENTRÉES



Intégration du développement durable dans l'organisation des festivals



Niveau d'intégration des aspects sociaux, économiques et environnementaux

Première question sur laquelle ont été interrogés les festivals, systématiquement incluse dans les formulaires d'inscriptions aux ateliers du COFEES.

- >> 59% des festivals répondants sont déjà engagés dans une démarche
- >> 28% auront potentiellement besoin d'un accompagnement pour se lancer ou structurer leur démarche
- >> 13% n'ont initié aucune action
- >> 6% ne sont pas encore sensibilisés sur ces enjeux au moment de l'enquête

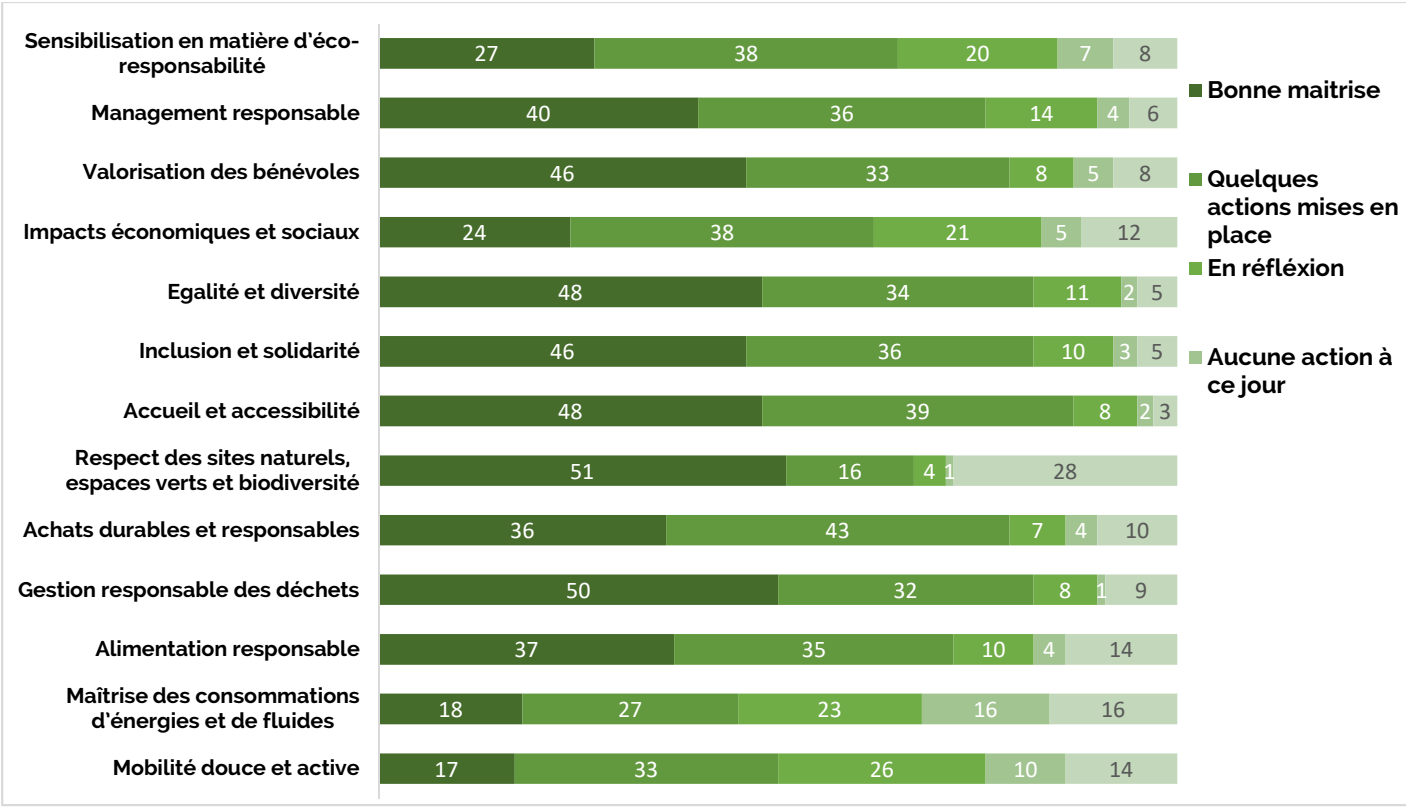
Niveau de maîtrise des dix objectifs de la Charte de Développement Durable des Festivals

Les objectifs les plus difficiles à atteindre mentionnés de façon récurrente, sont généralement ceux qui ne sont pas maîtrisés directement par les organisateurs : par exemple la mobilité qui implique l'engagement des collectivités et des publics, ou encore la consommation d'énergie et de fluides qui restent souvent du ressort des gestionnaires des lieux occupés.

Certains objectifs sociaux et sociétaux semblent souffrir de retard, tels que le management responsable ou la prise en compte des impacts économiques et sociaux, sans doute par manque de connaissance ou de formation, et pour des raisons organisationnelles.

La gestion responsable des déchets, souvent première entrée pour débiter une démarche de développement durable, est largement mentionnée, tout comme le respect des sites naturels, probablement grâce à une prise de conscience accrue des obligations plus strictes des gestionnaires de sites, mais également une volonté d'image auprès des publics.

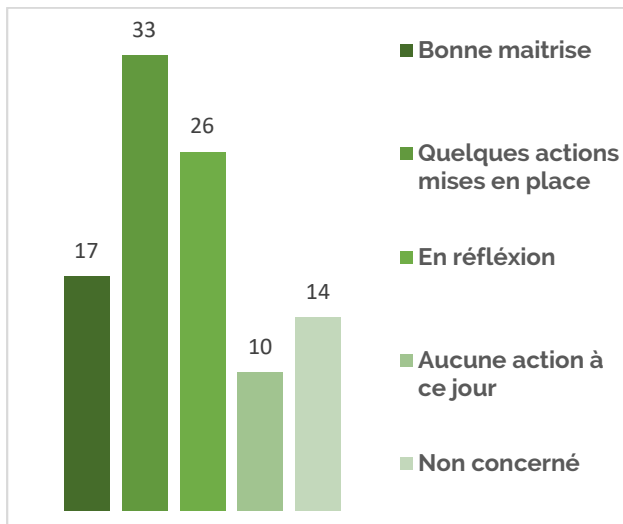
La sensibilisation des publics en matière d'écoresponsabilité reste un des parents pauvres, comme c'était le cas déjà en 2014. Est-ce à dire que les organisateurs ne se considèrent pas comme prescripteurs ? Ou considèrent-ils simplement manquer d'outils et d'expertise pour mener à bien une sensibilisation efficace et bien ciblée ?



Objectif n°1 : Mobilité douce et active



« Les transports de personnes et de marchandises génèrent des émissions de gaz à effet de serre très importantes. Les organisateurs de festivals devront initier une démarche d'éco-mobilité en proposant une réduction substantielle des activités nécessitant des déplacements physiques, pendant et hors événement. Ils devront être attentifs au choix du site et à son accessibilité et pourront également mettre en place des navettes, systèmes de co-voiturage ou des incitations à privilégier les transports en commun ou modes de déplacement non polluants (marche, vélo). » *Charte Ministère de la Culture*



En 2014, 32% des festivals menaient des actions en faveur de la **mobilité douce et active** contre **50%** aujourd'hui. Cela reste faible, et met en exergue la difficulté à faire changer les pratiques et évoluer l'offre de transports en commun locale. Le COFEES avait déjà évoqué ces freins dans l'étude des déplacements des publics effectuée en 2019 sur certains de ses festivals membres. Il est toutefois étonnant que 14% des festivals ne se sentent pas concernés par la question de la mobilité, un festival étant par essence une manifestation supposant la venue d'un public dans un lieu donné.

A l'occasion d'un atelier régional organisé en février 2022 par le COFEES, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Avignon avaient évoqué le manque de collaboration entre les différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) comme frein principal à l'adaptation de l'offre, mais également un certain déficit en communication sur les transports existants sur les sites des festivals.

C'est donc un sujet prioritaire mais toutefois difficile à maîtriser pour un organisateur, d'autant qu'il dépend également des habitudes, contraintes et freins des principaux responsables, les festivaliers.

Reste une possibilité d'agir sur les mobilités internes, celles des artistes, œuvres et équipes, dont l'impact est moindre mais qui permet une belle marge de progression, comme le préconise par ailleurs le rapport du Shift Project : mutualisation et optimisation des transports logistiques, suppression des clauses d'exclusivité, report modal des tours-bus vers le train, réduction des jauges...

Le manque de précision concernant l'implantation des festivals (entre ruraux et urbains) dans cette enquête ne permet pas d'analyser si l'absence ou le faible engagement sur cette question de mobilité correspond à la faible offre de transports en commun de certains territoires.

Outils et Ressources

EXPERTISE DU COFEES

- 2019/2020 : [Etude des déplacements des Festivaliers en 2019](#)
- 3 Février 2022 : Atelier Régional « [Mobilité durable des manifestations](#) » en distanciel destiné à tous les organisateurs de manifestations, en présence d'experts, collectivités et associations.
- 13 juillet 2022 : Atelier « Mobilité et accueil des artistes » à l'occasion de la [concertation RSE dans le cadre du Contrat de filière PACA](#).
- Mise à disposition d'une boîte à outils dédiée en open source sur cofees.fr

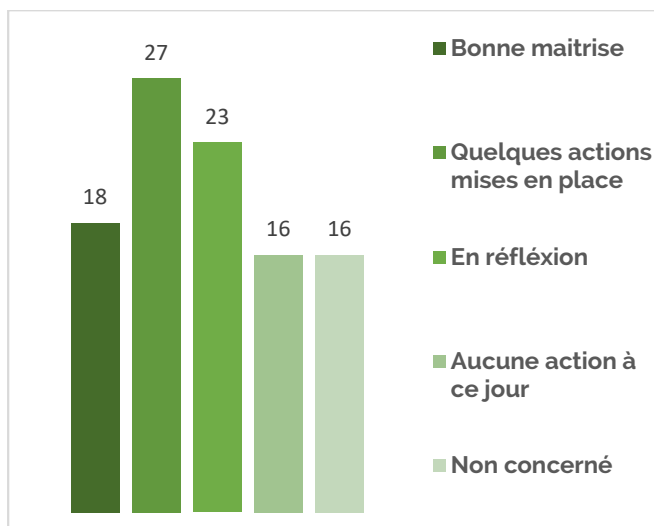
ACTIONS PROGRAMMEES OU EN COURS

- 2022/2025 : Projet national « mobilité des festivals » en collaboration avec les membres du [collectif R2D2](#) (Réseaux Régionaux d'Accompagnement des manifestations au Développement Durable) soutenu par le PIA4.
- 2022/2023 : Ateliers départementaux collaboratifs avec les festivals des territoires.
- 17 janvier 2023 : Formation à destination des membres du COFEES « Construire la mobilité durable de son festival »

Objectif n°2 : Maitrise des consommations d'énergie et de fluides



« Afin de maîtriser et d'optimiser les consommations d'énergie et d'eau et augmenter la part d'énergies renouvelables ou la part de réutilisation, les organisateurs de festivals devront mettre en place un suivi et un système de veille performant et une évaluation des besoins réels dans ces deux domaines. » *Charte Ministère de la Culture*



Sur les questions de **la maitrise des énergies et des fluides**, ils étaient 26% en 2015 à avoir pu agir. La marge de progression était énorme, mais reste

encore à faire évoluer avec seulement **45%** des festivals aujourd'hui. Cela met donc en avant la responsabilité des lieux occupés par les festivals, seuls maîtres de ces questions, que le COFEES souhaite mobiliser. En effet la plupart du temps, la location des lieux inclut les frais énergétiques sans possibilité pour le festival occupant d'estimer sa consommation réelle, et donc d'envisager sa réduction.

Il existe toutefois des possibilités, soit en incitant les gestionnaires des lieux à faire des audits énergétiques de leurs équipements en vue de leur remplacement, soit, pour les festivals en plein air, d'ajouter des sources d'énergies renouvelables.

Pour ce qui concerne l'eau, l'utilisation de toilettes sèches, qui permet une économie de 7 litres par utilisation, peut s'avérer une solution si tant est qu'il existe une solution efficace de gestion de leurs déchets.

Outils et Ressources

EXPERTISE DU COFEES

- 13 et 14 janvier 2022 : Formation des membres du COFEES « Approche éco-responsable des régions générales et directions techniques »
- 2022 : Construction d'un partenariat à destination des festivals membres avec un fournisseur de solutions de diffusion sonore à base d'énergie solaire
- Mise à disposition d'une boîte à outils dédiée en open source sur cofees.fr : [Energie](#), [Eau](#)

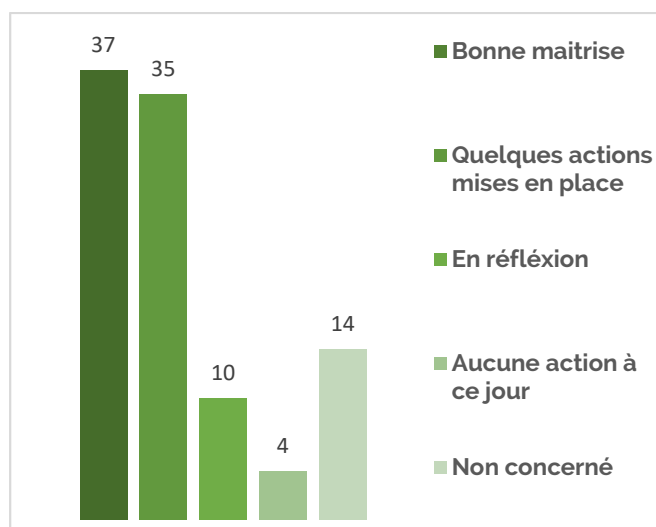
ACTIONS PROGRAMMEES OU EN COURS

- 2022/2023 : Atelier de réflexion dédié dans le cadre de la « Journée de rentrée 2022 du COFEES » puis prospection pour accompagnement des membres par un expert externe.
- 2 mars 2023 : Atelier en distanciel « Maitrise des consommations d'énergie et de fluides » ouvert à tous les organisateurs de manifestations, en présence d'experts, gestionnaires de lieux et collectivités.

Objectif n°3 : Alimentation responsable



« Les prestations offertes dans le cadre des festivals doivent s'orienter vers une alimentation responsable. Les organisateurs de festivals devront ainsi favoriser les boucles courtes d'approvisionnement, une offre d'alimentation saine, diversifiée et certifiée, des dispositifs de lutte contre le gaspillage alimentaire et de retraitement des bio-déchets, la sensibilisation à une alimentation responsable... » *Charte Ministère de la Culture*



72% des festivals semblent maîtriser ou du moins mettre en place des actions pour une **alimentation plus responsable**

Les 14% non concernés peuvent l'être en raison de l'absence de restauration sur place, ou pour la non maîtrise de la chaîne d'approvisionnement

(quand ils passent par des prestataires restauration extérieurs par exemple).

Comme pour les achats responsables, la faiblesse de l'offre locale, à laquelle notre région devrait pourtant pouvoir répondre vu la richesse agricole, peut s'avérer un frein, tout comme le manque de connaissance de cette offre.

Il est également à noter que les producteurs locaux ont parfois des difficultés à répondre aux besoins des festivals, en particulier ceux accueillant un grand nombre de festivaliers. Enfin, concernant les boissons, certaines conventions de partenariats avec des grands groupes ne permettent pas toujours aux festivals la maîtrise de ces enjeux.

Dans l'enquête aér/ARCADE de 2014, le sujet de l'alimentation n'était pas abordé en question centrale mais en sous sujet des achats responsables : à l'époque 59% des festivals proposaient des produits alimentaires de saison, issu de l'agriculture biologique, avec une régression de 4% par rapport à 2010.

Outils et Ressources

EXPERTISE DU COFEES

- Mise à disposition d'une boîte à outils dédiée en open source sur cofees.fr

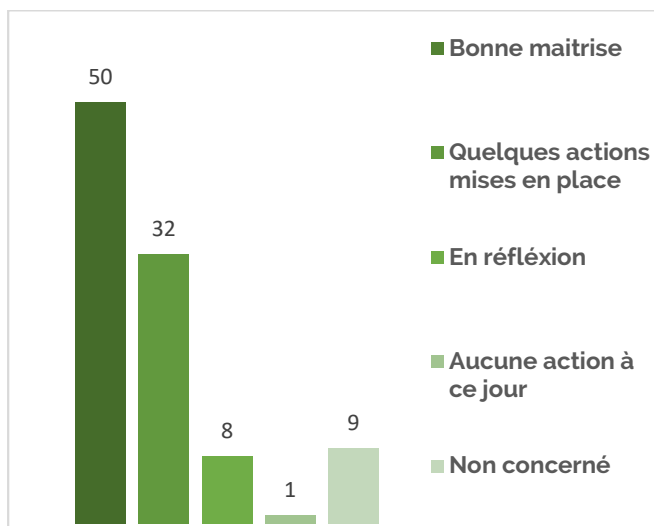
ACTIONS PROGRAMMEES OU EN COURS

- 26 janvier 2023 : Atelier en distanciel « Alimentation responsable » ouvert à tous les organisateurs de manifestations, en présence d'experts, associations et collectivités.

Objectif n°4 : Gestion responsable des déchets



« Cet objectif vise à minimiser la production de déchets afin de lutter contre l'épuisement des ressources et les dégradations liées à leur exploitation en maximisant leur traitement et leur valorisation. La logique des «4R» (réduire, réutiliser, recycler, repenser) pourra servir de méthode d'action. » *Charte Ministère de la Culture*



La **gestion responsable des déchets** était organisée en 2014 par 61% des festivals contre **82%** aujourd'hui.

C'est en effet une des premières portes d'entrée pour débiter une démarche éco-responsable, souvent pour répondre aux attentes des publics et aux réglementations nationales ou locales ([Loi AGECE](#) (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire), programme régional [Zéro plastique en Méditerranée](#)). Il reste encore 18% des festivals qui n'ont rien mis en place ou qui, étonnement, pour 9% ne se sentent pas concernés. Or ces derniers devraient se voir contraints d'y travailler sérieusement au vu des nouveaux dispositifs, comme celui développé sur la ville de Marseille, qui tarifie la mise à disposition de containers et la collecte selon un barème évalué à partir des engagements de réduction des organisateurs.

Le COFEES, à travers tous ses travaux sur ces questions, préconise en priorité la réduction des déchets plutôt que le simple tri, avec une réflexion sur les achats, la mutualisation, la réparation ou la suppression de certains produits ou matériels.

Outils et Ressources

EXPERTISE DU COFEES

- Depuis 2020 : pilotage et animation de la charte [Drastic on Plastic](#) en collaboration avec le collectif R2D2
- 2020/2021 Lauréat de l'Appel à Projet régional Zéro Plastique en Méditerranée
 - ✓ Organisation de [6 ateliers départementaux](#) en distanciel, réunissant organisateurs de manifestations, collectivités et associations.
 - ✓ Organisation d'une [journée en distanciel](#) consacrée aux déchets des manifestations
 - ✓ Publication d'une [boîte à outils « Manifestations Zéro déchet, zéro plastique »](#) et de 6 carnets d'adresses départementaux.
- Mise à disposition de ressources complémentaires dédiées [cofees.fr](#)

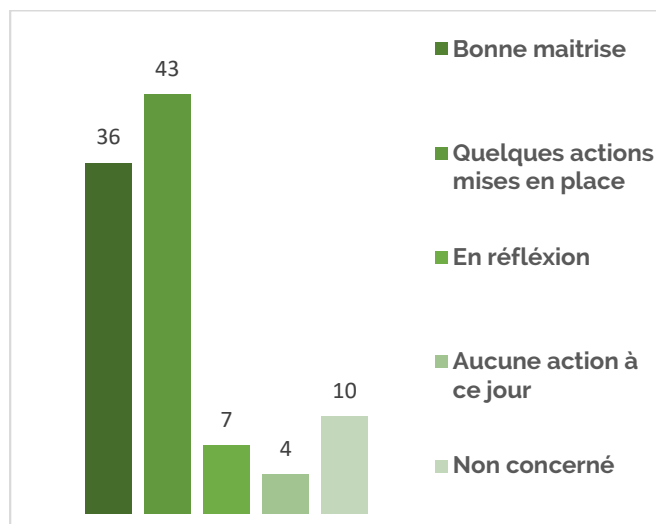
ACTIONS PROGRAMMEES OU EN COURS

- 6 février 2023 : Formation destinée aux membres du COFEES « Réduire et gérer les déchets de son événements »

Objectif n°5 : Achats durables et responsables



« Déployer une politique d'achats responsables consiste, pour un organisateur de festival, à revoir ses besoins, à intégrer des critères environnementaux et sociaux et une logique de cycle de vie et de coût global dans le référencement et la sélection de ses fournisseurs, des prestations et des produits, des appels d'offre, des commandes. » *Charte Ministère de la Culture*



Les **achats responsables** mis en place par 54% des festivals en 2014, sont aujourd'hui maîtrisés par **79%** d'entre eux.

Il est possible d'y voir la difficulté encore à ce jour pour les prestataires locaux à répondre aux besoins des organisateurs, et aux produits à répondre aux exigences d'éco-responsabilités.

Mais les achats étant de la seule responsabilité des organisateurs, ils peuvent donc en avoir la maîtrise en choisissant leurs fournisseurs et les produits et en analysant leurs réels besoins. De plus en plus de fournisseurs doivent également s'adapter à des cahiers des charges, voire des marchés, incluant des commandes plus responsables.

Outils et Ressources

EXPERTISE DU COFEES

- 3 mars 2022 : Formation destinée aux membres du COFEES « Achats responsables »
- Mise à disposition d'une boîte à outils dédiée en open source sur cofees.fr
- Publication d'un [annuaire des prestataires éco-responsables](#) sur le site du COFEES
- 2022 : Construction de partenariats à destination des festivals membres avec différents [fournisseurs responsables du territoire](#)

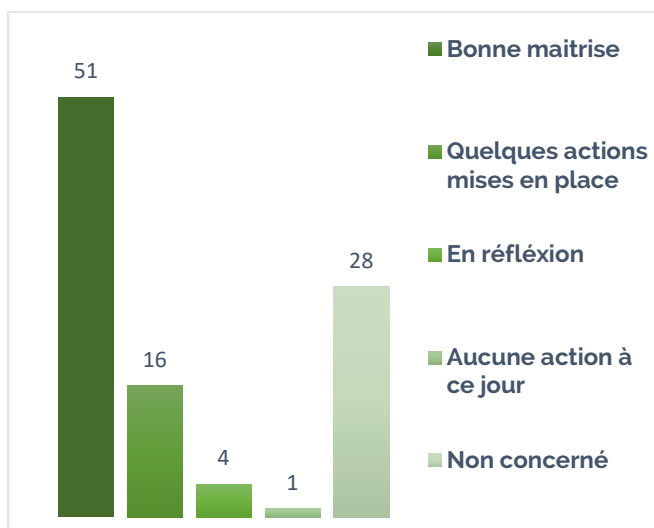
ACTIONS PROGRAMMEES OU EN COURS

- 26 janvier 2023 : Atelier en distanciel « Alimentation responsable » ouvert à tous les organisateurs de manifestations, en présence d'experts, associations et collectivités.

Objectif n°6 : Respect des sites naturels, espaces verts et biodiversité



« Cet objectif vise à minimiser l'impact des manifestations sur leur environnement. Les festivals s'engagent en outre à réduire la réversibilité de cet impact en rendant le site dans un état identique ou amélioré par rapport à son état initial. » *Charte Ministère de la Culture*



Même si la question ne concerne pas 28% de sondés, probablement des festivals en sites fermés, **le respect des sites naturels, espaces verts et biodiversité** est pris en compte par **67%** des festivals, dont la majorité déclare une parfaite maitrise.

De plus en plus de parcs naturels, qu'ils soient nationaux ou régionaux, collaborent avec les organisateurs de manifestations afin d'élaborer collectivement des chartes de bonnes pratiques. Le site en plein air étant un décor naturel pour un festival qui souhaite se démarquer par là des sites fermés, il va de soi que les organisateurs tiennent à les préserver, les promouvoir et y retourner tous les ans.

Outils et Ressources

EXPERTISE DU COFEES

- 4 mars 2022 : Atelier en distanciel « Respecter le site en plein air de mon événement » ouvert à tous les organisateurs de manifestations, en présence de gestionnaires de parcs, associations et collectivités.
- Mise à disposition d'une boîte à outils dédiée en open source sur cofees.fr

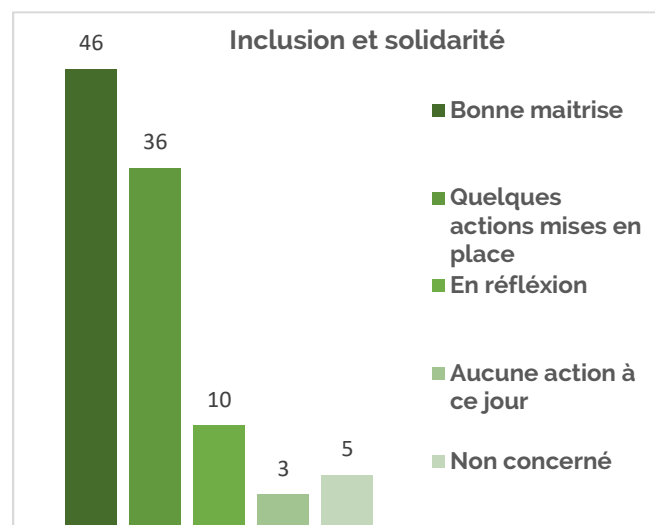
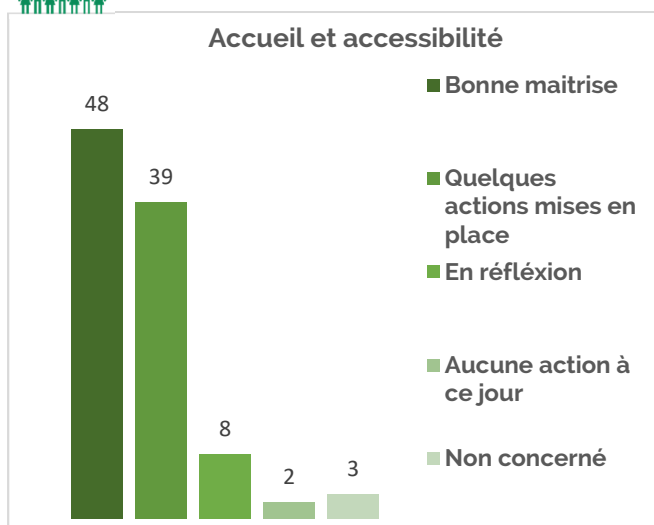
ACTIONS PROGRAMMEES OU EN COURS

- Co-animation d'ateliers avec les Parcs Naturels de la région

Objectif n°7 : Mieux vivre ensemble

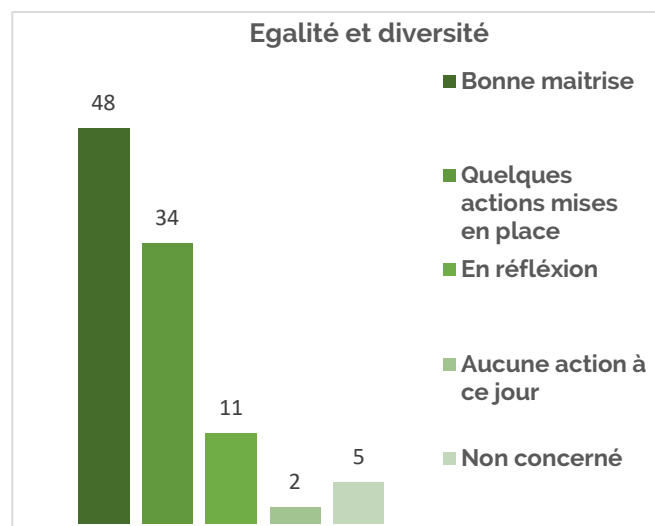


« Cet objectif pourra être décliné principalement sur trois axes: accueil et accessibilité inclusion et solidarité; égalité et diversité. » *Charte Ministère de la Culture*



87% des festivals mettent en place des actions, « **Accueil et accessibilité** » dont 48 déclarent en avoir une bonne maitrise. Il s'agit là d'avoir une réflexion sur l'accessibilité physique des personnes en situation de handicap. Mais également l'accessibilité sociale qui se déploie grâce aux nombreuses actions de médiation de plus en plus proposées par les festivals

Les axes « **Inclusion et solidarité** » et « **Egalité et diversité** » sont pris en main par **82%** des festivals en 2022. Il est à noter que ces sujets n'étaient pas abordés sous le prisme du Développement Durable en 2015. Ils ne bénéficiaient pas non plus de la même attention des pouvoirs publics, comme le démontrent les normes développées (par exemple les labels de l'AFNOR) ou encore les conditionnements des financeurs (par exemple le CNM sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles).



Reste toutefois à comprendre pourquoi sur ces deux axes, encore 5% des festivals ne se sentent pas concernés.

Outils et Ressources

EXPERTISE DU COFEES

- 2021/2022 : [Ateliers prévention et réduction des risques en milieu festif](#) en partenariat avec le réseau de musiques actuelles régionale, le PAM, à destination de nos membres respectifs
- 25 mars 2022 : Formation destinée aux membres du COFEES « Rendre sa manifestation accessible à tous les publics »
- Mai 2022 : [acquisition de 6 gilets vibrants](#) pour les personnes malentendantes mis à disposition auprès des festivals membres du COFEES
- 13 juillet 2022 : organisation d'un atelier « Égalité, parité : quelles stratégies pour lutter contre les inégalités de genre ? » à l'occasion de la [concertation RSE dans le cadre du Contrat de filière PACA](#).
- Mise à disposition d'une boîte à outils dédiée à l'accessibilité en open source sur cofees.fr

ACTIONS PROGRAMMEES OU EN COURS

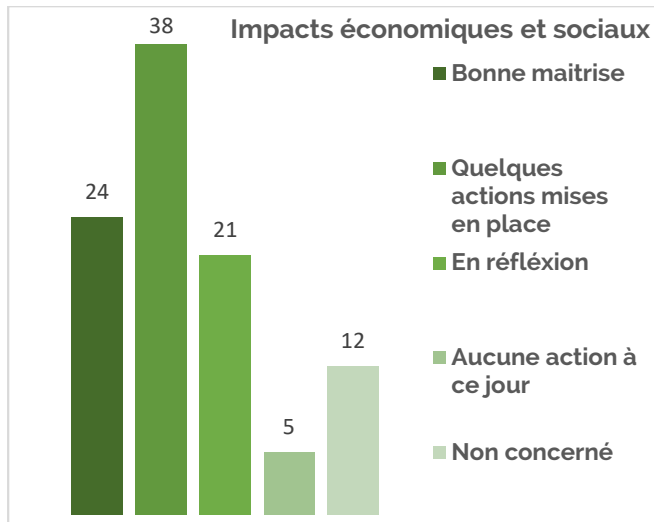
- 6 mars 2023 : formation des membres du COFEES « Intégrer l'égalité dans ses pratiques professionnelles »

Objectif n°8 : Impacts économiques et sociaux

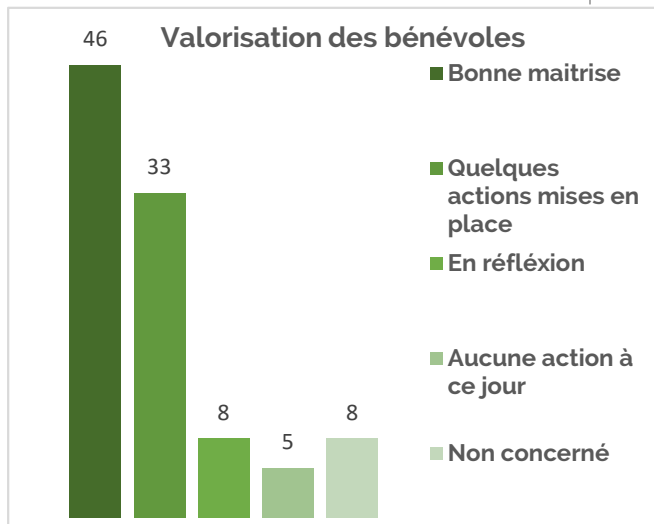


« Cet objectif vise à développer: l'employabilité des acteurs participants aux festivals; la proximité, l'exemplarité sociale; la valorisation du bénévolat lorsqu'il y est fait recours; la juste rémunération de l'ensemble des acteurs. » *Charte Ministère de la Culture*

Pour cet objectif l'enquête a distingué la valorisation des bénévoles des autres impacts pour une meilleure cohérence avec les missions du COFEES (les questions relatives aux bénévoles font partie d'un volet spécifique dans la charte du Collectif).



Seuls **62%** des festivals maîtrisent ou mettent en place des **actions sociales ou économiques** pourtant deux piliers du Développement Durable. Cela s'entend-il en raison des formulations peut-



être trop floues ou trop imprécises des 4 volets inclus dans cet objectif ? En effet, on y parle d'employabilité des acteurs participants aux festivals, de proximité, d'exemplarité sociale et de juste rémunération de l'ensemble des acteurs. Mais cela soulève aussi une question sur la gestion des ressources humaines au sein des festivals, sujet qui mériterait sûrement de s'y attarder et qui pourrait débiter par un travail sur la gouvernance, un des enjeux abordés lors de la concertation RSE en juillet 2022, dans le cadre du Contrat de Filière PACA.

Selon [l'étude d'impacts économiques](#) menée en 2019 sur 9 festivals du COFEES, 36 % des dépenses des organisateurs de festivals se faisaient sur la région, dont 25% sur le territoire même. Les dépenses des publics des festivals audités représentaient 62,5 millions d'€.

Si 8% des sondés ne se sentent pas concernés par les **questions de bénévolat** probablement parce qu'ils n'y ont pas recours, **79%** se sont par contre engagés à les valoriser. Il a été noté dans l'étude menée par le Collectif des Festivals en Bretagne « [Very Important Bénévoles](#) » que cette valorisation, mais également la prise en compte des attentes des bénévoles, étaient une des clés de leur fidélisation. Le COFEES en a, par ailleurs, fait le sujet d'un de ses ateliers thématiques.

Outils et Ressources

EXPERTISE DU COFEES

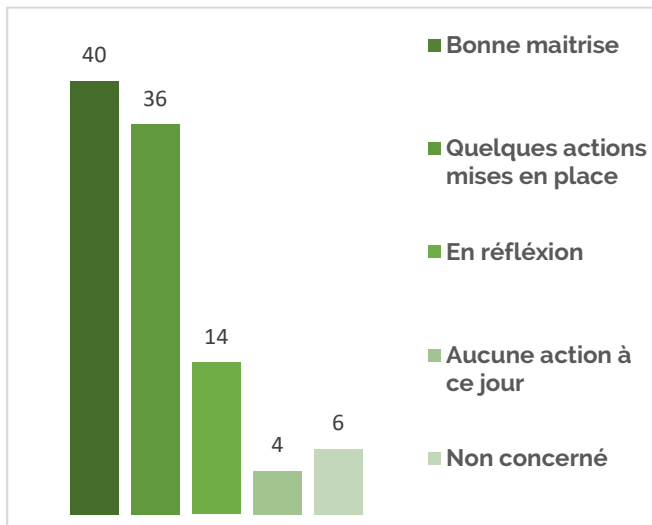
- 2019/2020 : [Etude de l'impact économique des festivals du COFEES](#)
- 22 avril 2022 : Atelier en distanciel « Gestion et valorisation des bénévoles » ouvert à tous les organisateurs de manifestations, en présence d'associations et collectivités.
- 13 juillet 2022 : organisation d'un atelier « Gouvernance » à l'occasion de la [concertation RSE dans le cadre du Contrat de filière PACA](#).
- Mise à disposition d'une boîte à outils dédiée au bénévolat en open source sur [cofees.fr](#)

Objectif n°9 : Management responsable



« Pour être effective, la politique d'éco-responsabilité doit reposer sur la mise en place de référents, la formation de l'ensemble de l'équipe de management, l'inclusion de la démarche de développement durable comme un élément clé et structurant du dialogue social. » *Charte Ministère de la Culture*

de la Culture



Pour terminer avec les objectifs de la charte, le **Management responsable**, objectif numéro 9, n'est pas en reste avec **76%** des festivals ayant

mis en place des actions. Cela voudrait donc dire que ces festivals ont mis en place « de(s) référents, la formation de l'ensemble de l'équipe de management, l'inclusion de la démarche de développement durable comme un élément clé et structurant du dialogue social ».

Cela correspond peu ou prou au nombre de festivals ayant intégrés aspects sociaux/sociétaux, économique et environnementaux dans l'organisation (87%). Il y aurait donc une bonne compréhension des conditions de réussite d'une démarche responsable, à savoir l'implication de tous.

Reste à comprendre pourquoi 6% d'entre eux ne se sentent pas concernés. On en reviendrait donc au questionnement sur la gouvernance évoquée dans le volet économique et social.

Outils et Ressources

EXPERTISE DU COFEES

- 9 novembre 2021 : Formation destinée aux membres du COFEES « Formaliser et structurer sa démarche RSE »
- 25 avril 2022 : Formation destinée aux membres du COFEES « Mobiliser ses équipes »
- 10 mai 2022 : Formation « Initiation à la RSE » à destination des salariés des festivals membres
- Depuis 2017, accompagnements individuels des membres du COFEES à la mise en place de stratégies, hotline pour les non membres

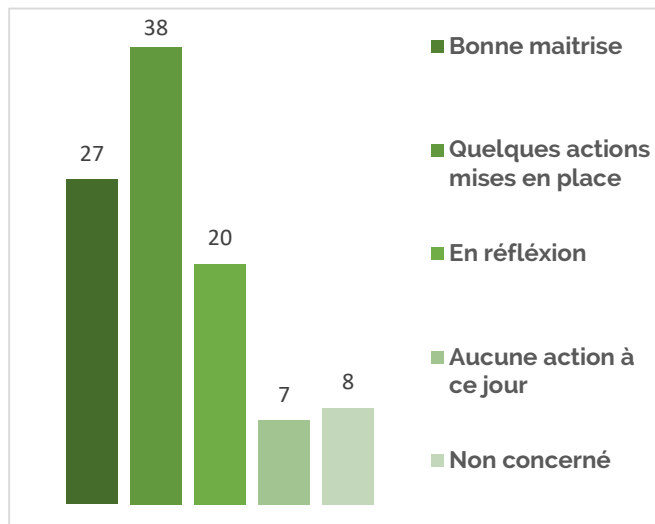
ACTIONS PROGRAMMEES OU EN COURS

- 18 octobre et 15 novembre 2022 : Formation des membres du COFEES « Mettre en place des outils de diagnostic et des indicateurs RSE »
- 10 novembre 2022 et 10 avril 2023 : Nouvelles sessions de Formations « Initiation à la RSE » à destination des salariés des festivals membres
- 28 mars 2023 : Formation destinée aux membres du COFEES « Mobiliser ses équipes »

Objectif n°10 : Sensibilisation en matière d'éco-responsabilité



« Compte-tenu de l'exemplarité souhaitée dans le plan d'actions et de la nécessité de diffuser ces démarches à l'ensemble de la société, les festivals pourront développer une communication valorisant l'ensemble de leurs pratiques, dans une vision RSE, à l'ensemble des parties prenantes: festivaliers, partenaires, mécènes, fournisseurs et habitants des territoires concernés. Il s'agit de penser la chaîne de valeur et d'impliquer les acteurs à tous les niveaux.» *Charte Ministère de la Culture*



Enfin, les festivals en 2014 menaient pour 39% des actions **de sensibilisation en matière d'éco-responsabilité**, ils seraient aujourd'hui **65%** à agir.

Encore une fois, la marge de manœuvre est importante, et le COFEES y consacrera en avril 2023 un de ses ateliers régionaux en distanciel.

Outils et Ressources

EXPERTISE DU COFEES

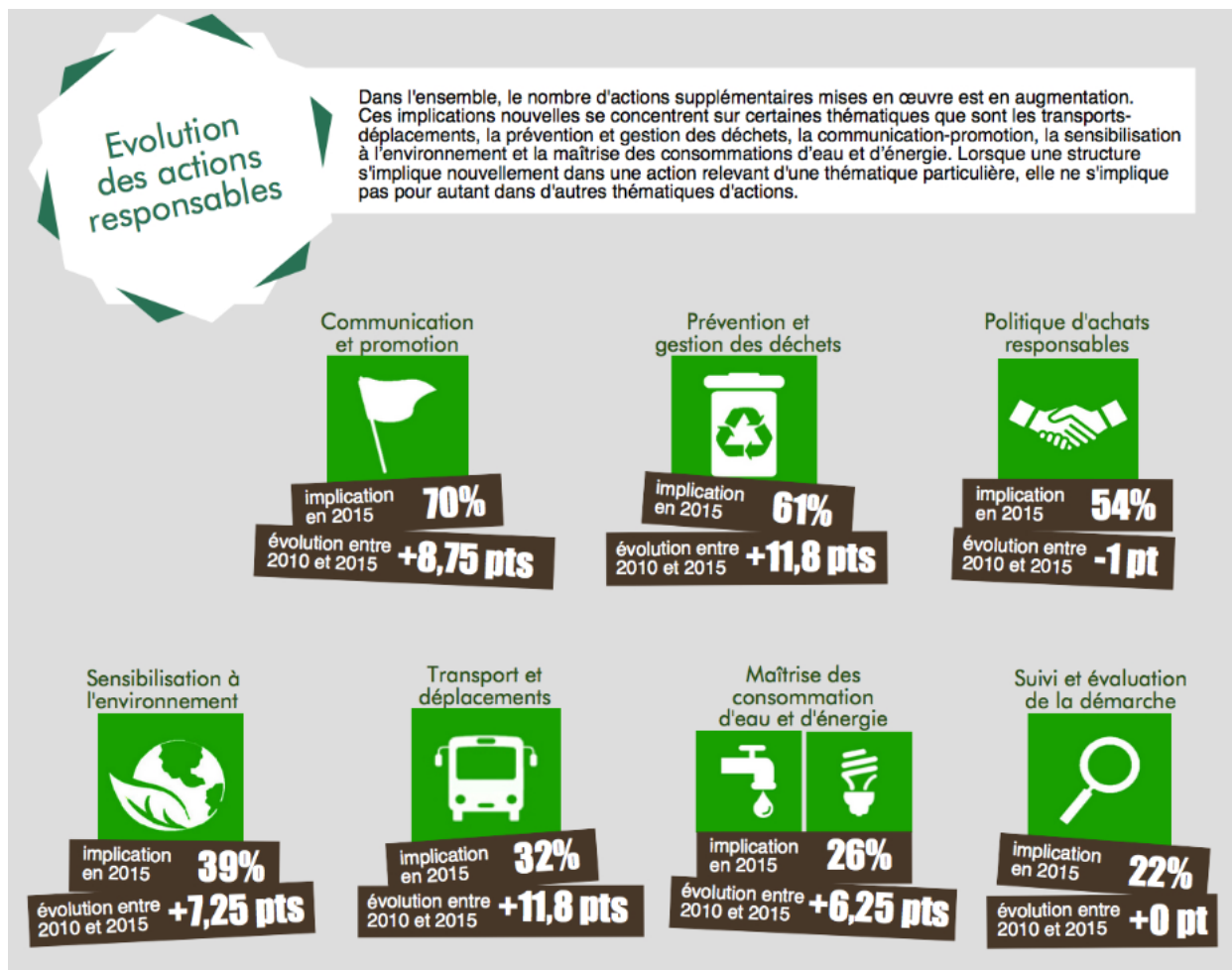
- Depuis 2020 : co-animation du projet international [STARTER](#) (Spectacles et Tournées d'Artistes Eco-Responsables)
- 3 décembre 2021 : formation des membres du COFEES « Communication responsable »
- Mise à disposition d'une boîte à outils dédiée en open source sur cofees.fr

ACTIONS PROGRAMMEES OU EN COURS

- Kit communication public : Concertation en cours avec les responsables communication des festivals du COFEES, en collaboration avec un expert, en vue de l'élaboration en janvier 2023 d'outils mutualisés de sensibilisation à RSE des festivaliers
- 6 avril 2023 : atelier en distanciel « Sensibilisation des parties prenantes à la RSE » ouvert à tous les organisateurs de manifestations, en présence d'experts, associations et collectivités.

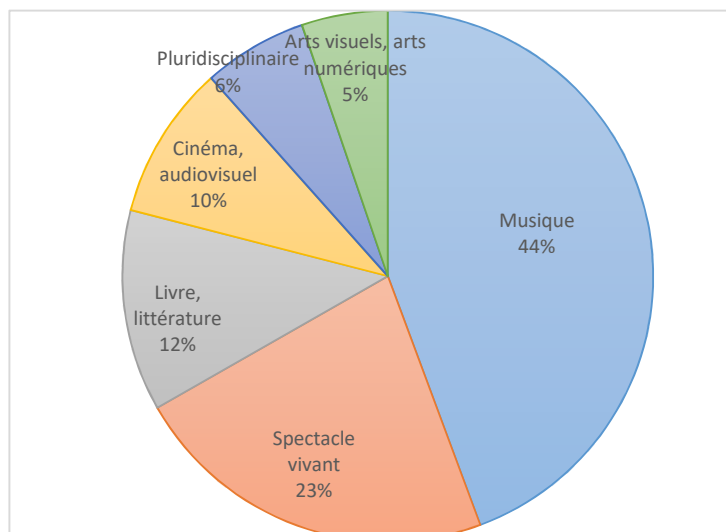
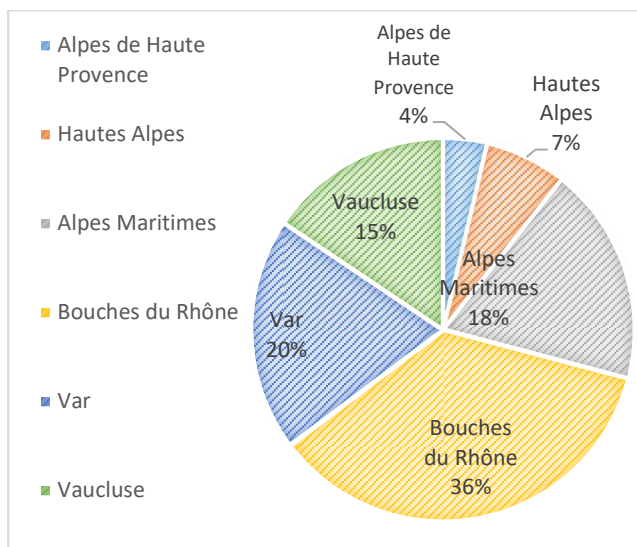
Etats des lieux Festivals et DD effectuée par la plateforme aer/ARCADE en 2010 et 2014

>> [Consulter les résultats complets](#)



Cartographie des festivals du Ministère de la Culture, selon une étude menée en 2021 par France Festivals et le CNRS dans le cadre des Etats généraux des festivals

>> [Consulter la cartographie complète](#)



Références et bibliographie

- [Charte de Développement Durable pour les Festivals du Ministère de la Culture \(Décembre 2021\)](#)
- Rapport de The Shift Project « [Décarbonons la Culture](#) » (Mai 2021)
- [Cartographie des festivals menées en 2021 par France Festivals et le CNRS](#)
- [Enquête sur les pratiques éco-responsables des festivals de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'Arcade/plateforme Aér \(2014\)](#)
- Etude transfrontalière France-Belgique [DEMO](#) (Durabilité et Ecologie dans le secteur de la Musique et de ses Opérateurs) en 2021
- [Etude Sofest!](#) de France Festival en 2021
- [Etude des déplacements des publics effectuée en 2019 par le COFEES](#)

Retrouvez de nombreuses autres ressources sur le site cofees.fr

Remerciements

Le COFEES remercie les participants à cette enquête, ainsi que ses partenaires pour leur soutien : l'ADEME, la DRAC PACA, le Centre national de la Musique, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence, Audiens et la MACIF. Et bien évidemment tous ses membres.

Contact

contact@cofees.fr

